

Fleurieux-sur-l'Arbresle



Publié le 10 juillet 2026

Délibération du Conseil Municipal du 6 juillet 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :
30 juin 2026

L'an deux mil vingt six, le six juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Aymeric GIRARDON, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Jean-Pierre BLANCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Delphine CHARVIEUX, Raphaël DELOIN, Eva DRUT, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Jean-Michel GOLFIER, Jérôme JEANPIERRE, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Vincent PEYRE, Magali PICARD et Sophie VERCHERE.

Excusés : Alain BENISTY (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON) et Isabelle BONNET (pouvoir donné à Caroline MIRANDA).

2026-46 Délibération relative à la désignation d'un référent « Forêt-Bois »

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

En coordination avec les Communautés de Communes, le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) porte une stratégie forestière visant à mieux valoriser et gérer durablement la ressource forestière locale, et ainsi structurer la filière vers la transition écologique.

Sur le territoire du SOL, la forêt représente 20 % du territoire, morcelée sur 12 000 hectares. Composée d'essences de feuillus principalement, elle est exploitée par des privés à 98%.

Le SOL souhaite renforcer la coordination avec les communes en désignant un référent « forêt – bois » pour avoir un interlocuteur privilégié, assurer un lien avec les acteurs économiques et opérationnels (chantiers forestiers, évolution des PLU, projets de construction bois et bois énergie) et jouer un rôle d'ambassadeur auprès des administrés.

Une première rencontre est prévue le mardi 15 septembre pour visiter un chantier forestier.

VU la candidature d'Aymeric GIRARDON ;

Il est procédé à la désignation du candidat à main levée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** Aymeric GIRARDON comme référent « forêt – bois » au SOL.

Le Maire
Aymeric GIRARDON

La secrétaire de séance
Delphine CHARVIEUX